



Locataire, je casse d'un robinet en porcelaine ... le drame ...

Par **davidToo**, le **27/07/2009** à **18:59**

Bonjour,

[s]Dois je supporter le cout du changement de ce mélangeur 3 trous si:[/s]

- Locataire depuis 3 ans.
- Je viens de fendre en deux il y a quelques jours un robinet en porcelaine d'un melangeur 3 trous.
- Ce robinet a mon entrée dans les lieux a été noté comme en parfait état mais non signalé en porcelaine sur l'"état des lieux".
- Je suis allé voir l'agence immobiliere qui gere l'appartement qui m a indiqué qu'elle faisait un devis... pour trouvé un equivalent (celui ci n'ayant plus d'age et n existant plus..) --> juste de vive voix, pas de courrier ni d'element qui indique que ce robinet est en porcelaine [ils n'ont donc aucune preuve de cet element)

700 € ... changement/installation contre un robinet chromé 3 trous derniere génération (rien a voir avec de la porcelaine), le tout a ma charge... ?!

Vu que l'etat des lieux ne signale pas de la porcelaine, que c'est un 3 trous, et vu que la propriétaire ne veut pas prendre à sa charge un tel montant, je pense faire un changement contre un 1 trou premier prix pour lui faire les pieds...

Vous en pensez quoi ?